

La commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur,

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n°2002-1341 du 5 novembre 2002 relatif à la désignation et à l'indemnisation des commissaires enquêteurs ;

Vu le décret n°2011-1236 modifiant les dispositions de la partie réglementaire du code de l'environnement relatives à l'établissement des listes d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 août 2021 portant modification de la composition de la commission départementale chargée d'établir la liste annuelle d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

Vu la candidature déposée ;

Considérant les délibérations et la décision de la commission départementale chargée d'établir la liste annuelle d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur réunie le 16 novembre 2021 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : La liste départementale des commissaires enquêteurs pour l'année 2022 est constituée ainsi qu'il suit :

- M. Bernard ALEXANDRE, Officier en retraite
- M. Yves ARNEAULT, Attaché principal de préfecture en retraite
- Mme Frédérique BINET, Retraitée de la fonction publique territoriale
- M. Boris BLAIS, Enquêteur / Journaliste
- M. Christian CHEVALIER, Officier de la Gendarmerie en retraite
- M. Emmanuel DOUCHIN, Magistrat en retraite

- M. Gabriel DUVEAU, Inspecteur départemental des Finances Publiques en retraite
- M. Bernard GIRAUD, Agriculteur en retraite
- M. Pierre GUILLON, Directeur administratif et financier en retraite
- M. Matthieu HOLTHOF, Enseignant
- M. Christian LAMBERTIN, Ingénieur en Aménagement en retraite
- M. Jean-Yves LUCAS, Officier en retraite
- M. William PAULET, Directeur industriel en retraite
- M. Bernard PIPET, Commandant de Police honoraire
- M. Gilles RABAULT, Retraité de la Fonction Publique d'État
- M. Jean-Claude SIRON, Officier de la gendarmerie en retraite
- M. André TOURAINE, Directeur du P.A.C.T. – A.R.I.M. 79 en retraite
- M. Patrick WEBER, Agent général d'assurance

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres et pourra être consultée au greffe du Tribunal administratif de Poitiers, à la préfecture des Deux-Sèvres, service de coordination et de soutien interministériels, pôle environnement ainsi que sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres.

Article 3 : La Présidente du Tribunal administratif de Poitiers et le Secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Niort, le 09 DEC. 2021

La Présidente de la commission,

S. Pellissier

Sylvie PELLISSIER